



COMMUNE DE PRANGINS

Commune de Prangins Municipalité

Préavis No. 64/2024
au Conseil communal

**Demande de crédit de CHF 45'000.- TTC pour une étude globale
de l'aménagement du site « Les Abériaux »**

Délégué municipal : Igor Diakoff

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Lors de sa séance du 29 février 2024 le Conseil communal a décidé de renvoyer à la Municipalité la motion Samir Abid & consorts. Cette motion demande à la Municipalité de présenter un préavis pour une demande de crédit pour mener une étude pour un aménagement de l'espace public sportif et récréatif au lieu-dit « Les Abériaux ». Le présent préavis répond à cette motion.

Afin de présenter ce préavis, un cahier des charges décrivant les résultats attendus de l'étude en question a été développé. Sur cette base, une offre d'honoraires a été demandée à un architecte-paysagiste choisi selon la procédure gré à gré. Cet architecte, tout en tenant son rôle de pilote, s'entourera de partenaires dans le souci de constituer un cumul de compétences propice à l'élaboration d'une étude de qualité, puisque qu'elle sera conçue par des acteurs ayant des compétences combinées d'architecture et de paysagisme. Elle accordera une attention particulière aux évolutions recevables du site.

Le présent préavis vous demande d'accepter le montant de ces honoraires afin que cet architecte-paysagiste puisse être mandaté par la Municipalité pour mener à bien cette étude d'un aménagement du site « Les Abériaux ».

2. Politique de développement menée par la Municipalité durant la législature 2021-2026

Les Autorités communales mènent depuis des décennies une politique de développement qualitative du site exceptionnel « Les Abériaux » qui a permis, par l'intégration de projets successifs, de le valoriser tout en le préservant. Durant la législature 2021-2026, la Municipalité poursuit ce développement selon son objectif du « *bien vivre ensemble* » de son programme de législature, notamment relativement à l'engagement « *adapter les infrastructures de loisirs et sportives aux besoins des utilisateurs, poursuivre le projet de Sanisettes à la zone de verdure des Abériaux et amélioration du terrain de football* ». La Municipalité planifie 4 projets/préavis d'investissement qui s'inscrivent autour de trois axes :

1/ Optimiser l'usage des structures existantes du site « Les Abériaux » pour répondre aux besoins des associations sportives.

- Projet d'optimisation des locaux situés au sous-sol du bâtiment des Abériaux qui abrite les vestiaires sportifs du FC Prangins-Sport (*Préavis No. 52/2023 de crédit de réalisation accepté par le Conseil communal en février 2024*).

2/ Créer de nouvelles infrastructures et/ou bâtiments sur le site « Les Abériaux » répondant à un besoin avéré pour la commune et ses habitants.

- Projet de remplacement du terrain de football naturel par un nouveau terrain de foot synthétique (*Préavis No. 40/2023 de crédit d'étude accepté par le Conseil communal en juin 2023, le préavis de crédit de réalisation sera déposé en novembre 2024 par la Municipalité*).
- Projet de création d'un nouveau bâtiment abritant des toilettes publiques, dont des toilettes pour personnes à mobilité réduite (*Préavis No. 41/2023 de crédit de réalisation refusé par le Conseil communal en novembre 2023*).

3/ Poursuivre le projet de transformation de notre station d'épuration des eaux usées (STEP) en station de pompage (STAP) qui implique la démolition du Monobloc et mener des réflexions pour valoriser l'espace public libéré suite à la démolition du Monobloc.

- Projet de démolition du bâtiment du Monobloc de la station d'épuration des eaux usées (STEP) (*le préavis sera déposé par la Municipalité au 1^{er} semestre 2026*).

3. Résultats attendus de l'étude globale du site « Les Abériaux », coûts et descriptif

L'étude globale du site « Les Abériaux » qui sera menée en réponse à la motion Samir Abid & consorts permettra de définir une trajectoire à suivre dans l'aménagement du site, mais n'en constituera que la première étape. Chaque projet devra ensuite faire l'objet d'études spécifiques avant de pouvoir être réalisé.

Les grands axes du cahier des charges sur lequel se fonde l'offre d'honoraires de l'architecte-paysagiste sont les suivants :

- Mener une étude d'aménagement de l'ensemble du site pour que les bâtiments et infrastructures existants ou à construire s'y intègrent harmonieusement, y compris du point de vue paysager, et qu'il y ait une utilisation rationnelle du sol. Les abords de la RC1 suite à la requalification sont intégrés à l'étude.
- Déterminer les besoins des différents utilisateurs actuels et potentiels du site. Sur cette base, décrire les éventuels locaux supplémentaires (vestiaires sportifs, WC publics, etc.) à intégrer soit dans un nouveau bâtiment soit en agrandissant un bâtiment existant, ou les éventuels équipements sportifs qui s'avèrent nécessaires.
- Si un nouveau bâtiment ou un agrandissement de bâtiment s'avère nécessaire, déterminer quel est le scénario optimal. Pour le choisir, compte tenu de l'espace libéré suite à la démolition de l'infrastructure du Monobloc de la station d'épuration des eaux usées (STEP) en 2026, analyser les bâtiments existants (bâtiment de locaux de service du port, logement de fonction du garde-port, bâtiment abritant la STEP, bâtiment des Abériaux, bâtiment de la voirie & espaces verts). Il s'agit de considérer leur agrandissement, rénovation ou démolition et les implantations optimales d'éventuels nouveaux bâtiments, d'éventuelles nouvelles installations techniques (chauffage à distance avec l'eau du lac). Cette analyse se fonde sur le certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB+) déjà effectué (Bâtiment des Abériaux, 2020) ou de CECB+ actuellement en cours (Logement de fonction du garde-port, bâtiment abritant la STEP actuellement).

Il conviendra d'avoir une vision évolutive et souple. En effet, un certain nombre de paramètres pourront évoluer dans le temps ; la population, les nouvelles sociétés, les modes, en particulier en matière d'énergie. D'autres évolutions seront à prévoir, comme celle de la population pranginoise, de la fréquentation du site, de la croissance des sociétés locales ou encore des sports nautiques dont de nouvelles formes pourraient apparaître. Concevoir des installations qui permettent une modularité évolutive par, à titre d'exemple, l'ajout facilité de nouveaux espaces lorsque le besoin s'en fera sentir, pourra se révéler être un atout.

La méthode mise en place pour la réalisation de cette étude est la suivante :

- Analyse préliminaire : collecte de données, visites de sites et réunions avec les parties prenantes. Cet état des lieux a fonction d'inventaire et sera traité par secteur et par thématique, permettant de définir les continuités ou éventuels obstacles, les points forts et qualités du paysage, les améliorations à apporter.
- Etude de faisabilité : évaluation des potentialités et contraintes du site, élaboration de scénarios d'aménagement et représentations schématiques.

- Proposition d'aménagement : développement de propositions détaillées pour chaque infrastructure et bâtiment, avec une attention particulière à la durabilité et à l'intégration paysagère. Définition plus précise de la géométrie du projet (cheminements, matériaux, plantations, mobilier, éclairage, signalétique, revêtements, récolte des eaux, connexions mobilité douce, emplacement d'un nouveau bâtiment ou autre aménagement). Vérification de la faisabilité du projet, technique et financière.

Un rapport final présentant les résultats de l'étude sous forme d'un document détaillé avec plans, estimations budgétaires et recommandations permettra l'élaboration d'un projet sous la forme de scénarios, intégrant une présentation détaillée, des esquisses et un chiffrage à plus ou moins 20% du coût de réalisation. Ces scénarios présenteront deux horizons temporels (court terme et long terme) compatibles et pouvant, toujours dans une optique évolutive, se faire par étapes.

La Municipalité devra être en mesure d'estimer budgétairement les futurs crédits d'études et travaux relatifs aux aménagements et infrastructures retenus.

4. Choix du bureau d'étude paysagère

Le montant de cette étude étant inférieur au seuil de CHF 150'000.- TTC, c'est la procédure de gré à gré qui s'applique.

Dans la procédure de gré à gré, l'adjudicateur ne sollicite qu'une seule offre (il n'y a pas d'appel d'offres) et peut entrer en négociation avec son partenaire direct.

La Municipalité a sélectionné le bureau Monnier Architecture du Paysage SA pour effectuer cette mission, au regard de :

- Leur excellente compréhension des enjeux de la mission ;
- La méthodologie choisie ainsi que l'équipe constituée pour répondre à la demande (association avec un bureau d'architectes ainsi qu'un ingénieur mobilité) ;
- Les excellentes références en lien avec la mission ;
- Leur vision globale et complète ainsi que leur expertise ;
- Montant de l'offre la plus basse, nombre d'heures cohérent (300 heures prévues).

5. Montant de la demande de crédit

Le montant de l'offre d'honoraires pour mener cette étude se présente comme suit :

Montant de la demande de crédit	Montant en CHF
Honoraires architecte - paysagiste	36'926.- HT
Divers et imprévus (heures complémentaires en réserve - 36 heures)	4'700.- HT
<u>Total HT</u>	<u>41'626.- HT</u>
TVA 8,1%	3'371.- HT
<u>Total TTC arrondi à</u>	<u>45'000.- TTC</u>

Le planning suivant est prévu :

- Acceptation du présent préavis par le Conseil communal Automne 2024
- Etude par l'architecte-paysagiste 1^{er} semestre 2025

La durée d'amortissement de ce préavis est de 10 ans. Une fiche d'investissement est présentée en annexe.

Par ailleurs, une fois cette étude terminée, une étude énergétique de l'ensemble des bâtiments situés dans la zone du site « Les Abériaux » suivra. En effet, il faut d'abord déterminer l'implantation des bâtiments sur le site. Un devis pour cette étude a déjà été reçu par le Service Bâtiments dont le montant s'élève à CHF 2'500.-.

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

- vu le préavis No. 64/2024 concernant la demande de crédit d'étude de CHF 45'000.- TTC pour une étude globale de l'aménagement du site « Les Abériaux »,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder un crédit de CHF 45'000.- TTC pour une étude globale de l'aménagement du site « Les Abériaux »,
2. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18 ch.7 du Règlement du Conseil communal.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 19 août 2024, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique



Dominique-Ella Christin



Le secrétaire



Basile Kaiser

Annexes :

1. Motion Samir Abid & Consorts pour un crédit d'étude pour un aménagement urbain raisonné du site des Abériaux
2. Fiche d'investissement pour le préavis No. 64/2024
3. Plan des préavis et des dépenses d'investissements associées pour la législature 2021-2026 Etat au 19 août 2024

Au Conseil communal de Prangins

Motion pour un crédit d'étude pour un aménagement urbain raisonné du site des Abériaux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

En vertu de l'art 64 al. b) (art. 31 LC) et de l'art. 18 al. 12 du règlement du Conseil communal de Prangins, nous déposons la motion suivante :

MOTION

Il est demandé à la Municipalité de présenter un préavis pour un crédit d'étude pour un aménagement urbain raisonné du site des Abériaux.

Par cette motion, nous demandons que la Municipalité présente un préavis pour un crédit d'étude pour un aménagement urbain raisonné du site des Abériaux pour les raisons suivantes :

1. Une étude énergétique isolée du site n'a pas de valeur si elle ne s'inscrit pas dans une vision réfléchie de l'aménagement du site des Abériaux. Il serait préférable de réaliser ce diagnostic dans le cadre d'une étude globale.
2. La destruction du monobloc est une opportunité parfaite pour lancer une étude plus globale permettant d'analyser le potentiel de l'espace libéré.
3. Une réflexion sur l'optimisation du bâtiment abritant le restaurant des Abériaux et autres affectations pourrait avoir lieu.
4. Entreprendre une étude globale à présent permettrait une anticipation, une planification et une maîtrise des coûts plutôt que de déposer des préavis au coup par coup et de mettre la charrue avant les bœufs.

Cette motion s'inscrit dans une volonté de réflexion d'un projet à long terme prenant en compte

1. Les besoins, actuels et futurs de la population
2. L'harmonie des lieux en intégrant les aspects paysagers,
3. L'utilisation rationnelle des surfaces.

L'idée est de ne pas mettre en œuvre l'entier du projet tout de suite mais de prévoir des travaux à long terme réalisables par étape.

L'étude pour laquelle le crédit est demandé pourrait notamment comprendre la construction, la rénovation et reconstruction des éléments suivants :

- Terrains de foot ;
- Restaurant des Abériaux ;
- Chauffage à distance ;
- Transitions soignées avec la RC1 et arrêts de bus ;
- Synergies avec le complexe hôtelier de la Barcarolle ;
- Logement de fonction du garde-port ;
- Vestiaires et WC publics ;
- Equipements nautiques ;
- Terrains de jeux ;
- Salles de réunion pour les sociétés ;
- Parking et accessibilité ;
- Réaffectation STEP ;
- Zone de détente et grillades ;
- Skate-park ;
- Activités nouvelles sociétés (aviron, beach-volley, stand-up paddle, ...).

Conclusion

Au vu de ce qui précède nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de renvoyer cette motion directement à la Municipalité pour une réponse dans les 6 mois.

Prangins, le 16 février 2024

Samir Abid



Régis Bovy

Giovanna Bachmann

Isabelle Hering

Olivier Binz

Fiche d'investissement

Annexe au Préavis No: **64/2024**
 Demande d'investissement de: **CHF 45'000.-**
 Date d'adoption du préavis par la Municipalité: **19.08.2024**
 Date éventuelle de mise à jour par le Conseil: **XX/XX/202X**

Dépenses d'investissement (source: service)	Montant	Durée d'amortissement
Etudes	45 000	10 ans
Travaux		
Acquisitions de biens		
Acquisitions de service		
Acquisitions immatérielles		
Installations		
Acquisition de Terrains		
Acquisition de Batiments		
Autres - spécifier		
TOTAL	45 000 CHF	

Dépenses opérationnelles (source: service)	Montant				
	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Montant CHF					
Entretien					
Personnel supplémentaire					
Amortissement					
Autres – spécifier					
TOTAL Dépenses	0 CHF				
Recettes éventuelles					
Cout Net	0 CHF				

Autres éléments liés au préavis (source: Ser. Fin.)	Montant	Conditions
Financement par un emprunt dédié et conditions de l'emprunt		
Financement par caution spécifique et conditions de la caution		
Financement par des taxes affectées		

Autres éléments de contexte (source: Ser. Fin.)	Montant			
Total des préavis votés depuis le début de la législature à date de l'adoption municipale du préavis – financés par l'impôt	9 883 396 CHF			
Total des préavis votés depuis le début de la législature à date de l'adoption municipale du préavis – financés par les taxes affectées	5 414 600 CHF			
Total des préavis votés depuis le début de la législature à date de l'adoption municipale du préavis	15 297 996 CHF			
Situation des engagements courants et emprunts bancaires à date de l'adoption municipale des comptes 2023	35 700 000 CHF			
Nouveaux emprunts nets de l'année en cours à date de l'adoption municipale du préavis	6 500 000 CHF			
Prévision des engagements courants et emprunts bancaires à date de l'adoption municipale des comptes 2023 ('000'000)	Fin 2025	50.9	Fin 2026	57.8
Situation du plafond d'endettement pour la législature	55 000 000 CHF			
Situation du plafond de cautionnement pour la législature	10 000 000 CHF			

Programme des projets pour la commune et ses habitants en 2021-2026
Plan des préavis et des dépenses d'investissements associées pour la législature 2021-2026 - Etat au 19 août 2024

Sujet	Montant total du crédit d'investissement du préavis	Investissements financés par l'impôt (subventions déduites)	Investissements financés par des taxes affectées	AMORTISSEMENTS LIES AUX INVESTISSEMENTS FINANCES PAR L'IMPÔT						
				2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Légende Préavis et Rapport-préavis : DP = Dépôt prévu D = Déposé A = Accepté R = Refusé										
Service Administration générale										
Demandes d'autorisations générales pour la législature				D/A						
Indemnités de la Municipalité pour la législature				D/A						
Rapport de gestion					D/A	D/A	D/A	DP	DP	
Révision du règlement sur la taxe régionale de séjour					D	A				
Modification du règlement du Conseil communal						D	A			
Rapport-préavis : réponse au postulat Perret <i>Vote électronique au Conseil communal</i>							D			
Nouveau règlement sur la taxe régionale de séjour							D			
Modifications, suite à l'examen pour approbation cantonale, de 6 articles du Règlement du Conseil communal adopté en mars 2024							D			
Réévaluation du nombre de membres de la Municipalité, du Conseil & indemnités							DP			
Service Urbanisme										
Révision Plan d'Affectation Communal (ancien PGA) sur l'ensemble du territoire	180 000	180 000			D/A		18 000	18 000	18 000	
Rapport-préavis: Planification mobilité: zones vitesse modérée & mesures mobilité douce					D/A					
Rapport-préavis: Planification mobilité: zones vitesse modérée - Suite 1er rapport					D/A					
Requalification RC1 en localité - Crédit de réalisation (Projet d'agglo. Subvent. 50%)	4 240 200	2 120 100				D/A		70 670	70 670	
Requalification RC1 hors localité - Crédit d'étude	50 000	50 000				D/A		5 000	5 000	
Passerelle Gland-Prangins - Crédit d'étude (Projet d'agglo. Subvent. 50%)	44 000	22 000					D			4 400
Stratégie Régionale Gestion des Zones d'Activités Economiques (SRGZA)							D			
Rapport-préavis : Stratégie globale de gestion des espaces verts communaux en faveur de la biodiversité (<i>avec Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts</i>)							D			
Rapport-préavis : Stratégie globale de gestion de l'éclairage public (<i>avec Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts</i>)							DP			
Nouveau PGA ou Plan d'affectation communal PACom - Approbation								DP		
Passerelle Gland-Prangins - Crédit de réalisation (Projet d'agglo. Subvent. 50%)	750 000	375 000						DP		
Révision du règlement perception émoluments aménagement territoire/construction										DP
Passerelle Nyon-Prangins - Crédit de réalisation (Projet d'agglo. Subvent. 50%)	2 700 000	1 350 000								DP

Sujet	Montant total du crédit d'investissement du préavis	Investissements financés par l'impôt (subventions déduites)	Investissements financés par des taxes affectées	AMORTISSEMENTS LIES AUX INVESTISSEMENTS FINANCES PAR L'IMPÔT					
				2021	2022	2023	2024	2025	2026

Service Environnement
Révision du règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux (avec Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts)
Raccordement des eaux usées en direction de la STEP de l'ASSE, à Nyon et demande de crédit d'étude travaux de raccordement et de construction collecteur (taxes affectées)
Port : travaux de dragage et entretien digues (taxes affectées)
Réponse au postulat Bucciol Pour une sortie rapide du gaz comme source d'approvisionnement
Consolidation du lit bactérien station d'épuration des eaux usées (STEP)
Borne de recharge et places Mobility & Règlement
Renaturation Promenthouse - Golf Impérial - Crédit d'étude (subvention 95%)
Rapport-préavis : Plan-climat 2024-2028
Révision du Règlement sur les arbres
Logiciel informatique pour la gestion administrative du port
Révision du règlement relatif à la taxe communale liée à la distribution de l'électricité pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables
Révision du règlement du port
Renaturation Promenthouse - Golf Impérial - Crédit de réalisation (subvention 95%)
Démolition du monobloc à la station d'épuration des eaux usées (STEP)

			D	A					
		121 000		D/A					
100 000		100 000		D/A					
				D/A					
200 000		200 000		D	A				
34 000	34 000				D	A			3 400
136 160	3 400				D	A			680
						D			
						DP			
80 000		80 000				DP			800
						DP			
								DP	
1 500 000	75 000							DP	
400 000		400 000							DP

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse
Demande d'un crédit de fonctionnement pour l'exploitation d'un centre d'animation pour le 2ème semestre 2022 & de CHF 121'000.- à porter annuellement au budget dès 2023
Acquisition écran d'affichage numérique frontal pour les classes (subvention 50%)
Projet pédagogique et nature : école des Morettes
Rapport-préavis: centre d'animation

121 000				D/A					
259 850	259 850				D/A			25 985	25 985
56 000	56 000				D				5 500
						DP			

Sujet	Montant total du crédit d'investissement du préavis	Investissements financés par l'impôt (subventions déduites)	Investissements financés par des taxes affectées	AMORTISSEMENTS LIES AUX INVESTISSEMENTS FINANCES PAR L'IMPÔT					
				2021	2022	2023	2024	2025	2026

Service Bâtiments									
Crèche et cantine scolaire - Crédit de réalisation	4 180 000	4 180 000			D	A		140 000	140 000
Sanisettes (WC publics) - Espace public des Abériaux - Crédit de réalisation						D/R			
Réponse Postulat Bucciol <i>Pour un aménagement urbain raisonné au Site des Abériaux</i>						D	R		
Optimisation des vestiaires du FC Prangins situés au sous-sol du bâtiment des Abériaux	80 000	80 000				D	A		8 000
Isolation énergétique - Bâtiment Collège Combe (Etape 3) - Crédit d'étude	220 000	220 000					D		22 000
Bâtiment Très-le-Châtel, Assainissement énergétique - Crédit d'étude	100 000	100 000					D		10 000
Etude globale de l'aménagement du site "Les Abériaux"	45 000	45 000					D		4 500
Sécurité contre incivilités : vidéoprotection sur les bâtiments et les lieux publics (avec Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts)	80 000	80 000					DP		8 000
Bâtiment du Vieux-Pressoir : pose d'une pompe à chaleur & installation chauffage sol	100 000	100 000					DP		10 000
Complément préavis 55/2020 - Etude crèche et cantine scolaire	64 000						DP		
Isolation énergétique - Bâtiment Collège Combe (Etape 3) - Crédit de réalisation	2 000 000	2 000 000						DP	
Bâtiment Très-le-Châtel, assainissement énergétique - Crédit de réalisation	1 180 000	1 180 000						DP	

Service Culture & sociétés locales									
Réponse postulat Bujard <i>Prangins, une véritable politique culturelle</i>					D/R				

Associations intercommunales									
Révision des statuts de l'ORPC								DP	

Sujet	Montant total du crédit d'investissement du préavis	Investissements financés par l'impôt (subventions déduites)	Investissements financés par des taxes affectées	AMORTISSEMENTS LIES AUX INVESTISSEMENTS FINANCES PAR L'IMPÔT						
				2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Service Finances										
Arrêté d'imposition				D/A	D/A	D/A	DP	DP		
Plafond d'endettement 2021-2026				D/A						
Budget				D/A	D/A	D/A	DP	DP		
Comptes					D/A	D/A	D	DP	DP	
Service Ressources humaines										
Règlement du personnel communal					D	A				
Service Contrôle des habitants										
Règlement des émoluments du Contrôle des habitants							D			
Office Informatique										
Rapport-préavis: Remplacement parc informatique					D/A					
Crédit complémentaire au préavis 61/2020 pour le remplacement logiciels	53 586	53 586				D/A		5 300	5 300	

Sujet	Montant total du crédit d'investissement du préavis	Investissements financés par l'impôt (subventions déduites)	Investissements financés par des taxes affectées	AMORTISSEMENTS LIES AUX INVESTISSEMENTS FINANCES PAR L'IMPÔT						
				2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts										
Création canalisation eaux claires (EC) sous le château (taxes affectées)	1 900 000		1 900 000	D/A						
Règlement sur le domaine public (réponse à la motion Dorenbos)					D/A					
Réfection du Columbarium au cimetière					D/R					
Achat d'un véhicule de transport et d'entretien	50 400	50 400			D/A		7 200	7 200	7 200	
Réponse au postulat Baird <i>Pour une véritable gestion des déchets, transparente, pragmatique et préservatrice des ressources</i>					D/A					
Demande de crédit supplémentaire travaux de reconstruction Pont de la Redoute	155 200	155 200			D/A		5 170	5 170	5 170	
Réfection des rails de guidage à la déchetterie (taxes affectées)	133 600		133 600		D/A					
Arrêt de bus aux Mélèzes						D/R				
Achat d'un terrain de football synthétique neuf - Crédit d'étude	94 000	94 000				D/A		9 400	9 400	
Collecteur eaux usées RC1 Prangins-Rive-Nyon - Crédit de réalisation (taxes affectées)	2 960 000		2 960 000			D/A				
Réfection du trottoir et remplacement de l'éclairage public de la Route du Curson	370 000	370 000				D/A		12 330	12 330	
Secteur 3 & 4 & 6 Zone à vitesse modérée <i>Trembley-Mélèzes-Combe</i> et <i>Mouilles-Tullière-Sous-Bois-Pélar</i> et <i>Bellevue-Bertoule</i> (avec <i>Service Urbanisme</i>)	131 000	131 000					D		13 100	
Achat d'un terrain de football synthétique neuf - Crédit de réalisation	2 000 000	2 000 000					DP		66 670	
Secteur 7 Zone à vitesse modérée <i>Promenthoux</i> & Aménagements mode doux & Réfection route de <i>Promenthoux</i> (avec <i>Service Urbanisme</i>)	500 000	500 000						DP		
Mise à jour du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) (taxes affectées)	600 000		600 000					DP		
Contrôle des séparatifs canalisations eaux claires/usées (EC/EU) (taxes affectées)	520 000		520 000					DP		
Secteur 5 Zone à vitesse modérée <i>Coutelet-Gare-Chenalette-Benex-Curson-Redoute</i> & Aménagements mode doux (avec <i>Service Urbanisme</i>)	200 000	200 000						DP		
Secteur 6 Zone à vitesse modérée <i>Bossière</i> & Aménagements mode doux (avec <i>Service Urbanisme</i>)	110 000	110 000						DP		
Curage/Réfection collecteur sous l'Etang des fossés (une partie en taxes affectées)	210 000	60 000	150 000					DP		
Chemin du Coutelet: Réfection et Création collecteurs EC/EU (une partie en taxes affectées)	700 000	300 000	400 000					DP		
Montant total des dépenses d'investissements associées au programme des projets/préavis spécifiques pour la législature 2021-2026, financées par l'impôt ou par les taxes affectées, déjà votées ou à voter	29 587 996	16 534 536	7 564 600				30 370	299 055	456 105	
				Montant total des amortissements liés aux investissements financés par l'impôt pour la législature 2021-2026, déjà votés ou à voter						